

Installation des Autorités Communales

Procès-verbal d'assermentation

1.01.2013 - 30.06.2016

Le Conseil communal de Montanaire convoqué par ordre de la Préfecture, s'est réuni ce jour 28 novembre 2012 à 19.30 h afin de procéder :

- 1) A l'assermentation des membres du Conseil communal,
- 2) A l'assermentation des membres de la Municipalité,
- 3) Aux nominations légales.

A l'heure sus-indiquée, la séance est ouverte par M. le Préfet qui préside les opérations.

Il désigne comme secrétaire provisoire Mme / M. ...*Mme Evelynne Laurent*

Il fait appel aux scrutateurs provisoires : Mmes / MM. : *Mme Christianne Grissinel*
...*Mme Claudia Zurbinden*

Il annonce qu'après avoir pris connaissance des procès-verbaux des assemblées de commune des

23 septembre et 14 octobre

+ élections tacites supprimant les scrutins des 25 novembre et 16 décembre

concernant les élections communales, il n'a relevé aucune irrégularité ; d'autre part, aucun recours ne lui est parvenu au sujet des élections ; il déclare donc être en mesure d'assermenter les élus.

1) Installation du Législatif :

L'assemblée se lève pour l'assermentation du Conseil communal.

M. le Préfet donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi. Il est procédé à l'appel selon la liste des citoyennes et citoyens remplissant les conditions légales.

A l'appel de son nom, chaque conseiller présent solennise la promesse. Il est de ce fait installé membre du Législatif communal de Montanaire pour entrer en fonction le 1^{er} janvier 2013 pour la législature 2011-2016.

Liste des personnes assermentées (en annexe)

2) Installation de l'Exécutif :

M. le Préfet, après s'être assuré qu'il n'y a entre les élus aucun degré de parenté prohibé par la loi, donne lecture du serment. A l'appel de leur nom, Mme la Syndique et chaque municipal solennisent la promesse. Les membres de la Municipalité sont ainsi installés.

Ce sont :

Syndique : Mme Véronique Gilliard

Municipales / municipaux :

Bigler Yves Alain
Cornu Claud-Alain
Devallonné Thierry
Freymond Jean-Marc
Gilliéron Claire-Anne
Jaton Nathalie
Pidoux Jean-Michel
Rosset Michel

3) Nominations : (art. 89 LC)

En préambule, il donne quelques renseignements sur les dispositions des articles 11 et 12 de la loi sur les communes concernant le mode du scrutin.

Nomination du/de la Président/e du Conseil du 1.01.2013 au 30.06.2013 au scrutin individuel secret.

1^{er} Tour (Majorité absolue)

Bulletins délivrés : ...52... rentrés : ...52... blancs : ...7... nuls :

valables : majorité :

2^{ème} Tour éventuel (Majorité relative)

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :

valables :

Est élu Mme / M. Didier Roulin....., avec ...52... voix

voix éparses

Nomination du/de la secrétaire du Conseil jusqu'au 30.06.2016 au scrutin individuel secret.

1^{er} Tour (Majorité absolue)

Bulletins délivrés : ...52... rentrés : ...52... blancs : ...2... nuls :

valables : ...50... majorité : ...27...

2^{ème} Tour éventuel (Majorité relative)

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :

valables :

Est élu Mme / M. Evelyn Laurent....., avec ...50... voix

voix éparses

PV lu et adopté séance tenante.

Le Préfet :



Le/la Secrétaire





PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2012

Monsieur le Préfet ouvre la séance à 20h00, nommant comme secrétaire provisoire, Mme Evelyne Laurent, et scrutatrices provisoires, Mmes Christiane Crisinel et Claudia Zurkinden.

Installation du Législatif

Il procède ensuite à l'assermentation des membres du Conseil communal de Montanaire

Présents	52
Excusés	7
Absent	1

Les membres excusés ou absents seront assermentés par le Président du Conseil lors de la prochaine séance.

Installation de l'Exécutif

Après lecture du serment, M. le Préfet assermente les membres de la Municipalité, à savoir :

Syndique

Mme GILLIARD Véronique

Municipales / Municipaux

BIGLER Yves-Alain
CORNU Claude-Alain
DEVALLONNÉ Thierry
FREYMOND Jean-Marc
GILLIÉRON Claire-Anne
JATON Nathalie
PIDOUX Jean-Michel
ROSSET Michel.

Au bulletin secret, nomination du **président du Conseil**, du 01.01.2013 au 30.06.2013

Est élu à la majorité par 52/52 voix, M. Didier ROULIN

Au bulletin secret, nomination de la **secrétaire du Conseil** jusqu'au 30.06.2016

Est élue avec 50/52 voix, Mme Evelyne LAURENT.

M. Didier ROULIN, nouveau président, succède à M. le Préfet pour la nomination du vice-président, soit :

Au bulletin secret, nomination du **vice-président du Conseil**

Est élu avec 47/52 voix, M. Michel GOSTELI



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

Nomination du bureau :

Membre

Par acclamation, est élu : M. FELLRATH

Scrutateurs /scrutatrices :

Par acclamation, sont élues : Mme Claudia ZURKINDEN, Mme Lise VUILLEMIN

Suppléants

Par acclamation, sont élus : Mme Sarah GOLAY, M. Kevin FORESTIER

Commission Finances et Gestion

Par acclamation, sont élus : MM Yann CHAMMARTIN, Jean-Maurice DAVID, M. Thierry GALLANDAT, Pierre-Alain PORTMANN, Jean-Luc PIDOUX

Suppléants : MM GILLIARD Eric, Jean-Frédéric PACHE

Commission de Recours

Par acclamation, sont élus: MM Samuel AUBERT, Frédéric LIN, Laurent BLUMENSTEIN

Suppléant :

Par acclamation, est élue: Mme Elke HOFFSTÄTTER PASCHE

Son nommés également 2 délégués pour l'Association Intercommunale des Eaux de la Mentue, soit MM Jean-Maurice DAVID et Dominique DESPLAND.

Les autres commissions seront nommées lors de la prochaine séance du Conseil.

Seront également discutées les heures d'ouverture des bureaux de vote.

Dates des prochaines séances :

05.02.2013	Thierrens	20h00
12.03.2013	Lieu à définir	
17.04.2013	Lieu à définir	
20.06.2013	Lieu à définir	
17.09.2013	Lieu à définir	
04.12.2013	Lieu à définir	

Le Président

Montanaire, le 5 décembre 2012

La Secrétaire